

Projet de recherche – version abrégée

Commission indépendante d'experts internements administratifs

(état au 10 mai 2016)

Introduction

1. Avant-propos

Le programme de recherche approuvé par la Commission indépendante d'experts chargée de réaliser une étude scientifique sur les internements administratifs (CIE) le 26 mai 2015 constitue le point de départ de ce projet de recherche. Des expertises nationales et internationales et des prises de position des membres de la Commission, recueillies dès mai 2015, ont permis de concrétiser les différentes missions de recherche ainsi que l'ensemble du projet.

Le projet de recherche sert de cadre aux collaborateurs et collaboratrices de la CIE. Il est également adressé à tout·e lecteur et lectrice intéressé·e.

a) Généralités

La CIE analyse l'histoire de l'internement administratif et ses liens avec d'autres mesures de coercition à des fins d'assistance, en particulier les internements et placements extra-familiaux ordonnés par les autorités de tutelle. L'internement administratif comprend des mesures de privation de liberté à des fins d'assistance ou de prophylaxie sociale, dont les bases légales ont été en vigueur jusqu'en 1981, avant d'être révisées ou abrogées.

La CIE interroge les représentations de l'Etat, des institutions, du droit, de la société et de l'individu à l'origine des mesures prises par les autorités. Les biographies des personnes concernées, les stratégies personnelles utilisées pour gérer ce vécu ainsi que le rapport entretenu par la société avec la question du placement administratif seront également pris en compte.

Le but de la recherche est de révéler les mécanismes des interventions officielles, de les évaluer, de nommer les institutions et individus responsables, de caractériser les groupes de personnes concernées et de témoigner de la manière dont ces dernières assument leur passé. S'y ajoutent – pour autant qu'une reconstruction soit possible – des indications sur l'importance quantitative des groupes de personnes concernées. La période traitée sera limitée aux événements et développements survenus entre les années 1930 à nos jours. Toutefois, il faudra remonter jusqu'au 19^e siècle dans certains cas.

La pratique de l'internement administratif a fait l'objet de quelques monographies au niveau cantonal ou à l'échelle de certaines institutions. Cette tendance se poursuit actuellement avec des nouveaux projets de recherche, dont une partie est directement commandée par les cantons

(voir la liste « Projets de recherche sur les mesures de coercition à des fins d'assistance en Suisse » http://uek-administrative-versorgungen.ch/wp-content/uploads/2016/03/Liste_nationale_Forschungsprojekte_2016_03_22.pdf). Ces études constituent une base importante pour des travaux de recherches complémentaires.

L'entreprise de la CIE internements administratifs est unique dans son genre. Offrant pour la première fois une perspective nationale, le projet de recherche de la CIE veut transmettre au grand public des connaissances complexes et détaillées sur le sujet. De plus, le cas suisse sera contextualisé et évalué sur le plan international par la comparaison avec des études sur les pratiques d'internement dans d'autres pays.

b) Terminologie et champ d'analyse

En Suisse, les structures fédérales et le principe de subsidiarité constituent des défis importants pour la recherche. Il en va de même du chevauchement des compétences entre assistance publique et privée, comme de l'enchevêtrement entre les internements administratifs et les autres mesures coercitives aux fins d'assistance. Sur le plan des particularités linguistiques, cantonales, confessionnelles, économiques et sociales, il en résulte une grande complexité en ce qui concerne la terminologie et les approches d'analyse.

La question de la **terminologie** est un élément complexe et délicat dans la conduite de la présente recherche, principalement pour deux raisons qu'il nous semble utile et important d'explicitier ici :

La première est inhérente à notre sujet d'étude et comporte des implications scientifiques. Les mesures de privation de liberté dans un but de prophylaxie sociale dépendent en effet de plusieurs instances décisionnelles et sont administrées par une diversité de dispositions légales. De plus, celles-ci prennent place dans une variété de contextes, sociaux, économiques, confessionnels et linguistiques. La terminologie utilisée pour désigner ces mesures reflète cette multiplicité ; elle est mouvante et parfois difficile à cerner. Identifier et définir d'un point de vue historique l'espace sémantique, mais de ce fait également légal, se rapportant à l'internement administratif fera partie intégrante de notre travail de recherche.

La deuxième raison est liée à la communication de notre travail et à son implication pour les victimes et les personnes concernées, les enjeux étant principalement d'ordre social et politique, bien que directement dépendants de la production même de notre travail scientifique. La question des termes utilisés pour désigner les personnes concernées par une mesure de coercition à visée sociale et ceux mobilisés pour relater l'expérience collective et individuelle de ces mesures a été soulevée dans le cadre des activités de la Table ronde pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placement extrafamiliaux avant 1981. Les représentant·e·s des victimes ont demandé qu'une terminologie non stigmatisante soit utilisée par les chercheur·e·s. Nous serons attentif·ive·s à ces recommandations et nous référerons au rapport final de la Table ronde (2014) en ce qui concerne les définitions des termes de « victime », « personne concernée » et de « responsable ». Il est à noter toutefois que la catégorisation des personnes internées relevait précisément d'une terminologie spécifique, stigmatisante. Ces personnes étaient qualifiées de « fainéante », « déviante », « dangereuse », « s'adonnant à l'inconduite », etc. Ces termes font intrinsèquement partie du processus de hiérarchisation, de stigmatisation et de mise à l'écart de groupes de personnes, processus auquel nous souhaitons apporter une compréhension située. Nous serons donc amenés à faire l'histoire de ces termes et, partant, celle de leurs effets discriminatoires. Il s'agira de les replacer dans leur contexte de production, d'énonciation et de signification au cours de la période étudiée.

Les enjeux scientifiques, sociaux et politiques soulevés par la question de la terminologie entretiennent des liens étroits. Ils procéderont de choix qui participeront à répondre au mieux au mandat confié par la Confédération en réponse aux demandes de la Table ronde. En d'autres termes, il est à la fois question de produire une étude historique selon des critères de scientificité ad hoc, et, à travers sa diffusion et sa communication, d'offrir aux victimes ainsi qu'aux personnes concernées et intéressées un outil démocratique pour poursuivre le débat politique autour des mesures de coercition à visée sociale, visant à faire reconnaître les injustices subies, déterminer des responsabilités et questionner les pratiques actuelles de placement et d'internement.

Dans la mesure du possible, le présent projet de recherche vise à inclure la plupart des 26 cantons dans le **champ d'analyse**. Des questionnements et des exemples spécifiques aux divers aspects de la recherche seront traités à l'aide d'approches méthodologiques différenciées. Plusieurs niveaux d'analyse sont dès lors considérés : au côté des entités cantonales, il s'agit également d'intégrer des perspectives individuelles, locales, régionales, intercantionales, nationales et internationales.

En principe, il convient de différencier deux niveaux d'analyse. Le *premier* identifie et examine les bases légales, puis reconstitue l'ampleur quantitative des internements administratifs dans l'ensemble des cantons suisses. Sur la base d'un échantillon de 13 cantons, le *deuxième* mène des études exemplaires pour chacun des champs de recherche. Néanmoins, un canton romand et un canton alémanique seront pris en compte dans chacun des axes de recherche. Pour l'échantillon, seront retenus les cantons, communes et institutions qui se révèlent représentatifs de la diversité des formes d'internement administratif. La sélection tiendra compte de facteurs qui exercent une influence déterminante sur la pratique des internements : soit, entre autres, les différentes régions linguistiques, les milieux confessionnels et l'opposition ville-campagne.

Sur la base des résultats de chacun des champs de recherche, le but est d'établir une image globale de la pratique des internements en Suisse susceptible de révéler les spécificités locales et régionales. Pour l'examen des normes, des discours, des pratiques et des acteurs institutionnels et personnes concernées, des critères différents sont appliqués en fonction de chaque champ de recherche. Le choix de cantons et d'institutions combine des critères qui sont explicités dans les développements de chacun des champs de recherche. La diversité des bases légales, des règles de procédures et des dispositions institutionnelles s'avèrent déterminantes, de même que le contexte économique, confessionnel, social, politique et linguistique propre à chaque canton.

L'échantillon tient compte des données quantitatives tirées de statistiques relatives à la population, aux établissements et aux mesures de coercition. L'état des sources, leur accessibilité dans les fonds d'archives ainsi que des réflexions liées à l'organisation générale de la recherche jouent de surcroît un rôle non négligeable. Les points de convergence entre les axes de recherche s'avèrent enfin importants, afin, d'une part, de corrélérer les données quantitatives et qualitatives et, d'autre part, de pouvoir examiner les rapports mutuels entre normes et pratiques, ainsi que ceux entretenus entre mesures, biographies, expériences et conséquences.

c) *Champs de recherche*

Le projet de recherche a été élaboré d'entente avec les collaborateurs et collaboratrices, en accord avec les comités spécialisés et à la faveur des échanges réciproques entre les directeurs et directrices de recherche depuis le début de l'année 2016. Il adopte la division initialement opérée dans le programme de recherche entre les projets et champs de recherche (B à E) et la constitution d'une banque de données de base et d'une plateforme de diffusion (A). Chaque

champ est traité par un groupe de recherche spécialisé ; ces groupes collaborent étroitement sur les points de convergence et développent des synergies organisationnelles.

A : Banque de données de base (corpus de sources) et plateforme de diffusion

Comité : Beat Gnädiger, Thomas Huonker, Loretta Seglias

A1. « Entretiens/Base de données d'histoire orale » :

Direction de recherche : Sara Zimmermann

Équipe de recherche : Danielle Berthet, Claudio Conidi, Daniel Lis, Laurence Kohli (entretiens) ; Gioia Bulundwe, Noémie Christen, Laura Schneider (transcriptions)

A2. « Diffusion des données scientifiques » :

Direction de recherche : Elie Burgos

Équipe de recherche : Joséphine Métraux, Mélanie Fournier

A3. « Données de bases / analyse quantitative » :

Direction de recherche : Elie Burgos

Équipe de recherche : Ernst Guggisberg, Marco Dal Molin

Champ de recherche B : « Bases légales / Légitimation et délégitimation de l'internement administratif »

Comité : Jacques Gasser, Lukas Gschwend, Anne-Françoise Praz

Direction de recherche : Christel Gumy

Équipe de recherche : Noemi Dissler, Nicole Göntzer, Sybille Knecht, Ludovic Maugué

Champ de recherche C : « pratique juridique et expertises »

Comité : Jacques Gasser, Lukas Gschwend, Thomas Huonker

Direction de recherche : Sara Galle, Nadja Ramsauer

Équipe de recherche : Rahel Bühler, Flavia Grossmann, Matthieu Lavoyer, Michael Mülli, Emmanuel Neuhaus

Champ de recherche D : « pratique des établissements d'internement »

Comité : Gisela Hauss, Martin Lengwiler, Anne-Françoise Praz

Direction de recherche : Loretta Seglias

Équipe de recherche : Vanessa Bignasca, Mirjam Häsler, Alix Heiniger, Kevin Heiniger, Deborah Morat

Champ de recherche E : « Biographies et parcours de vie »

Comité : Gisela Hauss, Martin Lengwiler, Loretta Seglias

Direction de recherche : Thomas Huonker, Peter Schallberger

Équipe de recherche : Ruth Ammann, Marco Nardone, Lorraine Odier, Alfred Schwendener

2. Coordination

La CIE fait partie d'un vaste réseau de recherches consacrées aux mesures de coercition à des fins d'assistance en Suisse avant 1981 et aux différents groupes de personnes concernées par celles-ci.

En plus des interné-e-s administratifs et administratives, d'autres catégories de personnes ont fait l'objet de mesures de placement à des fins d'assistance : des enfants soumis à une adoption

forcée et laissés le plus souvent dans l'ignorance de leurs origines ; d'autres, retirés à leurs parents et séparés de leur fratrie suite à des procédures discriminatoires pour être placés dans des familles ou des institutions où leurs conditions de vie furent souvent difficile. Dans la plupart des cas d'adoption ou de placements forcés, les parents biologiques ont également subi des mesures de coercition. D'autres adultes ont été victimes de stérilisations ou d'avortements forcés, ou alors confrontés à des interdictions de mariage ou de vie en concubinage. Une grande partie des victimes est concernée par plusieurs types de mesures.

D'autres recherches sur la situation sociale ainsi que sur les traitements administratifs ou institutionnels subis par les groupes de personnes concernées sont prévues dans le cadre d'un Programme national de recherche du Fonds national suisse, dont la concrétisation est actuellement en préparation.

En outre, plusieurs projets thématiques concernant les mesures de coercition à des fins d'assistance en Suisse avant 1981 sont lancés actuellement (en grande partie au niveau cantonal), notamment dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, des Grisons et de Thurgovie. S'y ajoutent des travaux indépendants (travaux de Bachelor ou de Master, thèses de doctorat ou d'habilitation) analysant cette thématique, centre d'intérêt des sciences sociales depuis quelques années, d'un point de vue régional, institutionnel ou à travers une perspective biographique.

La circulation d'informations et le transfert de savoirs scientifiques entre les différents champs de recherche de la CIE sont indispensables au bon fonctionnement du travail de recherche. Ces échanges sont également mis en place et favorisés à l'intérieur du réseau de recherche national et international sur cette thématique. De plus, la participation de chercheur·e·s d'autres projets de recherche à des workshops ou congrès organisés par la CIE fait partie intégrante du mandat de la CIE. Elle souhaite donner l'impulsion à des échanges de savoirs scientifiques ainsi qu'à des discussions communes et promouvoir une répartition judicieuse de l'ensemble du mandat de recherche.

Vue d'ensemble des champs de recherche

Champs de recherche A : Banque de données de base (corpus de sources), plateforme de diffusion et analyses quantitatives

Le champ de base A est composé de trois domaines d'activités utiles à l'ensemble de la recherche :

Le projet A1 « Interviews/banque de données d'histoire orale » recueille 60 interviews de personnes concernées et de représentant·e·s d'institutions d'internement. Le choix de ces personnes se base sur l'échantillon défini par tous les champs de recherche et tient compte de l'ensemble des régions linguistiques.

Le projet A2 « Diffusion des résultats » transmet le processus de recherche de la CIE, ainsi que les nouvelles connaissances sur l'internement administratif en Suisse, à différents groupes cibles. A2 s'occupe également de la mise en place et de l'entretien d'une base de donnée Intranet destinée aux collaborateurs·trices de la CIE contenant des sources et d'autres documents de travail digitalisés.

Le projet A3 « Cadre estimatif quantitatif /analyses quantitatives » prévoit des estimations qualifiées sur l'importance quantitative des personnes internées par voie administrative en Suisse de 1930 à 1980. Ce travail sera complété par une topographie du placement administratif en

institution, dont le but est de mettre en évidence le réseau institutionnel des instances d'internement et des établissements correspondants.

Champs de recherche B : Bases légales / Légitimation et délégitimation de l'internement administratif

Le champ de recherche B sera consacré à l'étude juridique et historique des textes législatifs qui instituent la possibilité d'enfermer, pour des raisons de prophylaxie sociale (parfois pour une durée indéterminée), certaines catégories d'individus constituées en problème social et politique. D'une part, nous chercherons à déterminer quelles sont ces catégories et de quelles manières elles sont désignées dans les bases légales. Nous préciserons également dans quels domaines juridiques ces mesures de mises à l'écart s'inscrivent (par ex. lois sur l'assistance, lois sur les buveurs, lois sur les tutelles, etc.). D'autre part, il s'agira d'établir le contexte social, politique et scientifique dans lequel ces bases légales apparaissent, puis sont pérennisées et enfin abrogées. Nous identifierons les acteur/trice-s (politicien·ne-s, juristes, psychiatres, ecclésiastiques, journalistes, personnes concernées, etc.) qui prennent part aux débats entourant les textes législatifs qui nous intéressent, les termes régissant ces débats (légaux, politiques, médicaux, sociaux, moraux, etc.), les lieux où ceux-ci prennent place (arène politique, milieux psychiatriques et médicaux, religieux, espace public, etc.) ainsi que les périodes de leur saillance. Le but est d'analyser et d'historiciser les rapports de pouvoir en jeu dans ces débats pour comprendre les processus qui mènent, selon les périodes et les lieux, à la légitimation ou à la délégitimation de l'internement administratif.

Champs de recherche C : Pratique juridique et expertises

Le champ de recherche C étudie la pratique juridique des internements administratifs de 1935 jusqu'à peu après 1981 comme partie intégrante du développement d'un Etat social moderne. Le projet C1 vise à présenter les procédures cantonales de différentes législations et à analyser les débats touchant aux droits fondamentaux dans la jurisprudence du Tribunal fédéral. Le projet C2 interroge la concrétisation des bases légales dans la pratique, en portant une attention particulière aux processus décisionnels au sein de l'administration, aux modèles d'interprétation à la base de ces décisions ainsi qu'aux expertises intervenant en cours de procédure. Les logiques opératoires et les relations de pouvoirs entre les personnes concernées et/ou impliquées seront également étudiées. Enfin, le projet C3 étudie la manière dont les autorités ont assumé leur devoir de surveillance, en particulier dans le contexte des procédures de recours.

Champs de recherche D : Pratique des établissements d'internement

Les recherches du champ D ont pour but d'identifier les aspects centraux de la pratique des établissements d'internement administratif en Suisse jusqu'en 1981. Elles comprennent les aspects économiques, la pratique en matière de libération ainsi que l'inscription de la thématique dans un contexte historique et organisationnel plus large au-delà des frontières du pays. Les établissements fonctionnent également selon une vie interne spécifique, et possèdent entre eux leur propre dynamique déconnectée de la société. Ainsi, à travers ces différents niveaux se dégagent les tensions entre la prescription des mesures et leur application par les établissements d'internement.

Cinq études de cas approfondies d'institutions centrales (« institutions clés ») réparties dans différentes régions de la Suisse, mises en perspective à travers une série de parcours de vie, permettront de retracer d'autres étapes de l'internement. Cette approche prend en compte la

dimension fédérale de la pratique volontaire et non professionnelle ainsi que le vaste réseau d'institutions.

Champs de recherche E : Biographies et parcours de vie

Les champs E1 et E2 proposent la reconstruction et l'analyse de biographies et de témoignages de personnes concernées par le processus d'internement administratif jusqu'en 1981, et ses conséquences à long terme.

Le projet E1 prépare deux publications : une édition de sources commentées et une analyse historique située de trajectoires biographiques, de périodes ou tournants de vie, élaborée à partir des dossiers d'internés retrouvés dans les archives institutionnelles.

La monographie prévue par le projet E2 développe une compréhension des dynamiques séquentielles biographiques au cours de la période qui suit l'internement, en tenant compte des processus de formation de l'habitus et des structures d'opportunité durant l'enfance et l'adolescence. Elle mobilise une analyse de données non-standardisées selon une méthode herméneutique-séquentielle et des procédures de codage.

Les reconstructions biographiques réalisées par le champ E seront également recueillies dans un volume contenant des portraits de personnes internées par voie administrative. Cet ouvrage, destiné à un large public, sera complété par des portraits issus des recherches des autres collaborateurs-trices de la CIE.